



COMPTES RENDUS ANALYTIQUES

**DE LA REUNION-DEBAT TENUE DURANT LA 119^{ème} ASSEMBLEE A GENEVE
(OCTOBRE 2008)**

sur le thème

***"Promouvoir la non-prolifération et le désarmement nucléaires,
et assurer l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais
nucléaires : le rôle des parlements"***

qui sera examiné par la première Commission permanente (paix et sécurité internationale)
à la 120^{ème} Assemblée à Addis-Abeba (Ethiopie) en avril 2009

Promouvoir la non-prolifération et le désarmement nucléaires, et assurer l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires : le rôle des parlements

Point 3a) de l'ordre du jour

Réunion-débat sur le thème à l'examen de la première Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale lors de la 120^{ème} Assemblée (avril 2009)

Séance du mardi 14 octobre
(matin)

La réunion est ouverte à 9 h.15, sous la présidence de M. T. Boa (Côte d'Ivoire), Président de la première Commission permanente.

Le MODERATEUR explique que la réunion consistera en un débat informel pour préparer l'élaboration du rapport devant être examiné par la première Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale lors de la 120^{ème} Assemblée de l'UIP, qui doit se tenir à Addis-Abeba (Ethiopie), en avril 2009.

M. R. PRICE (Australie), *co-rapporteur*, dit que les parlementaires sont confrontés à de nombreux défis, dont la crise financière mondiale et les changements climatiques ne sont pas les moindres, mais qu'il existe une autre crise potentielle bien trop souvent négligée : le danger immédiat et atroce des armes nucléaires. Il est approprié et opportun que les parlements à travers le monde abordent le thème de la non-prolifération nucléaire et du désarmement. En janvier 2007, le *Bulletin of the Atomic Scientists* a fait avancer les aiguilles de l'"horloge de la fin du monde" de deux minutes avant minuit, en reconnaissance du danger grandissant des armes nucléaires. Les préoccupations étaient axées sur leur prolifération, et notamment sur la possibilité que des groupes terroristes les acquièrent, ainsi que sur le fait qu'une attaque nucléaire dévasterait la communauté qui en serait la cible et terroriserait psychologiquement le reste de la nation.

L'utilisation d'une arme nucléaire, par quelque Etat que ce soit, aurait des conséquences économiques, sociales et environnementales trop épouvantables pour être envisagées. Dans ce contexte, il est décevant que les Etats dotés d'armes nucléaires continuent à moderniser leurs arsenaux. Tout en se félicitant du fait que les Etats-Unis et la Fédération de Russie sont récemment parvenus à réduire leurs arsenaux d'armes stratégiques déployées, ces Etats possèdent toujours les arsenaux nucléaires les plus importants, et n'ont toujours pas négocié d'accord pour succéder au Traité concernant la limitation des armes stratégiques offensives, qui doit expirer en 2009. Si cette situation se poursuit au-delà de l'expiration du Traité de Moscou sur la réduction des armes stratégiques offensives en 2012, aucun de ces pays ne sera plus lié par l'engagement contraignant de réduire ses stocks nucléaires. La doctrine de dissuasion nucléaire a été affaiblie dans une certaine mesure par l'apparition d'Etats nucléaires situés hors des principaux blocs de pouvoir et par le fait que les armes nucléaires ne peuvent être utilisées contre les terroristes, mais elle est toujours en place dans les relations entre Etats, et les armes nucléaires sont à la base des relations entre les grandes puissances. La situation s'est encore compliquée avec l'avènement du second âge nucléaire, dans lequel les armes nucléaires symbolisent le pouvoir de l'Etat, sa légitimité et son statut, et par l'apparition de certains acteurs nucléaires situés à l'extérieur des principaux blocs de pouvoir, qui semblent prêts à sacrifier la prospérité de leur peuple pour acquérir des armes nucléaires. Certains analystes avancent que le monde est proche d'un pic nucléaire, lors duquel les Etats, pour diverses raisons allant de la sécurité énergétique au statut régional, laisseront leurs armes proliférer en bien plus grand nombre.

La hausse de la demande mondiale en énergie nucléaire suscite des préoccupations, car si elle n'implique pas forcément une menace en termes de prolifération des armes, elle montre qu'il est nécessaire de limiter la prolifération des technologies nucléaires délicates, comme l'enrichissement de l'uranium ou la récupération du plutonium, ces deux technologies pouvant être utilisées non seulement pour fabriquer du combustible pour les réacteurs nucléaires, mais aussi des armes nucléaires. Le Groupe des fournisseurs nucléaires étudie actuellement ces éléments.

Il incombe aux décideurs politiques de déterminer quels sont les points faibles actuels des régimes de non-prolifération et de désarmement nucléaires, et de réfléchir à toutes les solutions envisageables pour atteindre l'objectif ultime d'un monde exempt d'armes nucléaires. En janvier 2007, signe encourageant, quatre Américains éminents et influents, George Schultz, William Perry, Henry Kissinger et Sam Nunn, ont demandé instamment que soit renouvelé l'accord défini par le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), en vertu duquel les Etats non dotés d'armes nucléaires acceptent d'y renoncer, et les Etats dotés d'armes nucléaires acceptent de s'en séparer au fil du temps. William Perry a récemment été nommé membre de la Commission internationale sur la non-prolifération et le désarmement nucléaires, créée par le Gouvernement australien et le Gouvernement japonais; quant aux trois autres, ils seront membres du Conseil consultatif de la Commission. La Commission internationale donnera suite aux activités menées par les commissions antérieures, notamment la Commission de Canberra sur l'élimination des armes nucléaires et le Forum de Tokyo pour la non-prolifération et le désarmement nucléaires. La Commission intensifiera les efforts mondiaux visant à renforcer le TNP, en posant des jalons pour une Conférence de révision réussie en 2010. Le TNP est au centre des architectures régionales et mondiales, et a contribué de manière significative à prévenir la prolifération nucléaire effrénée que l'on craignait dans les années 1960. Actuellement, on craint à nouveau la prolifération nucléaire, et la communauté internationale doit renouveler son soutien et son engagement en faveur des objectifs du TNP, en particulier face au non-respect de ses principes. L'un des principaux objectifs du TNP est d'encourager le désarmement nucléaire, et des progrès ont été accomplis dans ce domaine. Le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire conclu entre les Etats-Unis et l'Union soviétique a conduit à l'élimination d'une catégorie entière d'armes nucléaires. En vertu du Traité sur la réduction des armes stratégiques, les deux parties ont réduit leurs arsenaux d'armes stratégiques offensives de plus de 40 pour cent. Au titre du Traité de Moscou sur la réduction des armes stratégiques offensives, d'ici fin 2010 les Etats-Unis et la Fédération de Russie auront réduit de près de deux tiers leurs arsenaux stratégiques d'ogives nucléaires par rapport aux arsenaux comptabilisés en 2002. Un nouvel accord bilatéral entre les Etats-Unis et la Fédération de Russie devrait être conclu pour assurer une réduction supplémentaire de leurs arsenaux d'armes nucléaires.

Le Gouvernement australien espère que la Commission internationale sur la non-prolifération et le désarmement nucléaires apportera une perspective novatrice au débat sur les armes nucléaires. Le Gouvernement espère aussi que la Commission pourra contribuer à surmonter le manque de volonté politique qui ralentit les progrès en matière de non-prolifération. Il est décevant que la session 2008 de la Conférence sur le désarmement nucléaire n'ait pas donné lieu à un consensus sur un programme de travail, pour la douzième année consécutive. Un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles renforcerait le TNP et officialiserait les moratoires sur la production de matières fissiles destinées aux armes nucléaires, actuellement observés par les cinq Etats officiellement dotés d'armes nucléaires. En outre, un tel traité permettrait d'étendre l'interdiction de la production de matières fissiles destinées aux armes nucléaires aux Etats qui ne sont pas parties au TNP. La prolifération des armes nucléaires n'est dans l'intérêt d'aucun Etat, et il appelle donc les Etats qui font obstacle au consensus sur la Conférence du désarmement d'entrer en négociations, notamment concernant un éventuel traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Les Etats peuvent faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), qui doit être la priorité immédiate de tous les Etats en matière de désarmement.

S'agissant du rôle des parlementaires dans la non-prolifération et le désarmement nucléaires, M. Price signale que le projet de rapport des co-rapporteurs contient plusieurs suggestions, notamment le fait de profiter de toutes les occasions de prendre part aux délégations nationales des réunions des Nations Unies sur les questions liées à la non-prolifération. Les parlementaires peuvent aussi exhorter les gouvernements à mobiliser des ressources en faveur de la non-prolifération et du désarmement. Le Premier Ministre australien a déclaré que, au cours des dix dernières années, le monde n'a pas consacré l'attention nécessaire au désarmement. Les parlementaires doivent faire en sorte que la non-prolifération et le désarmement nucléaires restent en tête des programmes politiques, et doivent saisir toutes les occasions qui se présentent de donner un nouvel élan à leur action.

M. J.J. MWIIMBU (Zambie), *co-rapporteur*, dit que, avec l'apparition de nouveaux défis et de nouvelles menaces à la sécurité internationale, il est d'autant plus important que les Etats respectent leurs obligations en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires pour promouvoir une plus grande stabilité de la base juridique internationale du désarmement, et combler les lacunes juridiques en matière de non-prolifération qui préviendront l'apparition d'un vide juridique, d'un nouveau domaine de confrontation et d'une éventuelle course aux armements. Compte tenu de la

mondialisation, il convient de surveiller de plus près l'acquisition ou la mise au point d'armes de destruction massive. Avec la progression du terrorisme transnational, la communauté internationale doit aussi être consciente de la possibilité de voir les terroristes obtenir et employer ces armes. Les stratégies des gouvernements doivent être multidimensionnelles et exploiter toute la palette des outils élaborés pour relever ce défi. Les traités de grande envergure sur le désarmement et la non-prolifération, comme le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) et la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité sont essentiels pour préserver les normes internationales communes.

Le désarmement général et complet, la non-prolifération et la maîtrise des armements s'imposent, et les accords existants en matière de désarmement et de non-prolifération doivent disposer des ressources nécessaires et être appliqués. L'approche multilatérale en matière de non-prolifération fournit les meilleurs moyens de lutter contre la menace résultant des armes de destruction massive. Il convient de noter que la manière dont le monde réagira face aux armes nucléaires déterminera notre avenir, et qu'il existe un lien entre l'impératif moral de rejeter ces armes et l'impératif de survie, car l'existence d'armes nucléaires rend la sécurité de l'humanité de plus en plus précaire. Les débats au sujet du TICE s'intensifient, et l'on évolue vers une universalisation du Traité qui permettra de progresser dans les nombreuses activités liées à la non-prolifération et au désarmement en cours. Le TICE est essentiel dans un monde qui assiste à une reprise de l'énergie nucléaire. De plus en plus d'Etats maîtrisent le cycle du combustible nucléaire, et la décision d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques ou à des fins d'armement va devenir une question politique et juridique, plutôt qu'une question de technologie et de savoir-faire. Il est de plus en plus difficile de délimiter les activités interdites et celles qui sont autorisées, et les essais nucléaires constituent la frontière la moins visible entre les deux domaines.

L'entrée en vigueur du TICE encouragera l'arrêt de la production de matières fissiles destinées aux armes et la réduction des stocks de ces matériaux, en attendant l'entrée en vigueur d'un traité à cet effet. Elle limitera la capacité des pays non dotés d'arsenaux nucléaires de mettre au point des armes nucléaires, et constituera un catalyseur du désarmement. Le Traité est un obstacle juridique solide aux essais nucléaires, et freinera ainsi la mise au point de nouveaux types d'armes nucléaires. A cet égard, le fait qu'il soit un instrument non discriminatoire est particulièrement significatif. Un consensus sur le TICE et sur son entrée en vigueur sera indispensable au succès du TNP et de son examen actuel.

Une coopération internationale accrue est essentielle, non seulement à cause des conséquences mondiales de l'utilisation des armes nucléaires, mais aussi à cause de l'envergure mondiale du marché des diverses matières premières indispensables à leur mise au point. Si la législation nationale à elle seule ne peut permettre d'atteindre les objectifs mondiaux en matière de désarmement et de non-prolifération, les parlements individuels ont un rôle indispensable à jouer pour ratifier les traités, voter des lois assurant la cohérence entre les obligations internationales et les dispositions nationales, et veiller à leur application. Les parlements peuvent influencer sur la culture générale de l'acquisition d'armes par une série de mesures législatives concrètes, notamment en instituant des lois interdisant l'investissement des fonds de pension publics dans les secteurs qui fabriquent des armes nucléaires. Il incombe aux parlementaires d'exercer leur fonction de contrôle du budget public et des politiques en matière d'armement.

Aucun Etat ni aucune institution ne peuvent seuls faire face à la menace de la prolifération nucléaire, et les défis et complexités qu'elle comporte ne peuvent être traités que par le plus haut degré de coopération et d'interaction internationales. Tous les Etats doivent participer à l'effort mondial de désarmement, et poursuivre leur contribution aux efforts de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE), pour préparer l'entrée en vigueur d'un accord de maîtrise des armements d'une telle importance.

Le MODERATEUR invite les deux orateurs invités à prendre la parole.

M. T. TÓTH, *Secrétaire exécutif, Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE)*, intervenant, dit que près de vingt années se sont écoulées depuis la fin de la Guerre froide et du spectre d'une catastrophe nucléaire mondiale, qui ont défini l'agenda international pendant près d'un demi-siècle. Alors que la crainte d'une catastrophe nucléaire n'est plus aussi vive que par le passé, la menace est toujours présente, mais l'urgence de la neutraliser a cessé de dominer l'imagination du monde. Le défi actuel consiste à sensibiliser l'opinion publique sur la gravité des dangers et des menaces nucléaires qui augmentent chaque jour, et de créer un consensus sur la manière d'y faire face. Il incombe aux parlements du monde de réaliser des progrès réels et effectifs.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) a été négocié en temps record dans l'euphorie qui a suivi la fin de la Guerre froide, à une époque propice à la maîtrise internationale des armements. Les négociations concernant la Convention sur l'interdiction des armes chimiques et la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction se sont achevées à peu près au même moment. En 1996, le TICE a été ouvert à la signature, et la communauté internationale progresse vers une interdiction mondiale des essais nucléaires. Les essais nucléaires des dernières années ont fait apparaître à quel point leur interdiction est urgente. Neuf Etats doivent encore ratifier le Traité, qui doit compter 44 Etats parties pour entrer en vigueur. Malgré les obstacles qui se posent au Traité, l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE) poursuit sa double mission : promouvoir l'entrée en vigueur du Traité, et créer un régime mondial de vérification pour veiller à son respect. La Commission préparatoire travaille depuis plus de dix ans pour faire de ce système international de surveillance une réalité. Ces dernières années, des progrès considérables ont été réalisés. Sur les 330 installations qui doivent être mises en place dans 90 pays, 250 envoient déjà des données standard au Centre international de données de l'OTICE à Vienne. Ces dernières années, la quantité de données circulant dans le système a triplé, et la masse des informations fournies aux Etats signataires a doublé. Le TICE a défini une nouvelle norme de transparence en matière de maîtrise des armements et de désarmement, dont bénéficient 1 000 entités utilisatrices dans plus de 100 pays. Le système incarne une nouvelle "démocratie" dans la vérification des accords multilatéraux relatifs au désarmement et à la non-prolifération. Les données recueillies se révèlent de plus en plus efficaces, non seulement en matière de vérification, mais aussi dans des applications civiles et scientifiques, comme l'envoi d'informations dans les plus brefs délais aux centres d'alerte aux tsunamis. Ce régime est le plus rapide, le plus fiable et il fournit les données de la plus haute qualité aux centres internationaux et nationaux d'alerte aux tsunamis. Des dispositions en matière de communication des informations ont récemment été signées avec le Japon, les Philippines et l'Australie.

Le Traité représente un immense investissement financier et humain. En 2006, le régime de vérification du TICE a détecté un incident nucléaire en République populaire démocratique de Corée. Le système est prêt, et l'OTICE est prête.

L'importance du Traité réside dans ses capacités normatives et techniques, car son objectif ultime est de parvenir à une interdiction de tous les essais pour tous les peuples, en tout temps. Les essais constituent le dernier obstacle technique à l'obtention de capacités nucléaires militaires, et sont également essentiels pour améliorer les capacités existantes. Avec les signatures récentes, l'OTICE compte 180 membres, et a été ratifié par près de 150 Etats. Le TICE représente un progrès dans le désarmement et la non-prolifération nucléaires, et la communauté internationale doit songer à quel point il est important que le TICE entre en vigueur lors de la Conférence de révision du TNP en 2010. Rien ne démontrerait mieux l'engagement de la communauté internationale envers la non-prolifération que l'entrée en vigueur du TICE. Le Traité pourrait aussi jouer un rôle de catalyseur dans d'autres domaines fondamentaux des régimes de désarmement et de non-prolifération, comme le fait de progresser dans la réduction des armes nucléaires stratégiques et sous-stratégiques et l'obtention d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles.

L'interdiction des essais nucléaires est plus nécessaire que jamais. On considère que l'énergie nucléaire connaît une renaissance, qui est au cœur des préoccupations internationales liées à la sécurité énergétique et au réchauffement climatique. Les forts taux de croissance annuels prévus par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) dans les vingt prochaines années doivent amener la communauté internationale à réfléchir à la manière dont elle abordera une hausse de l'énergie nucléaire, et dont elle assurera un accès équitable, sûr et garanti à l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Avec le retour en force de l'énergie nucléaire, de plus en plus de pays, d'institutions et de personnes seront amenés à gérer un large éventail de composants délicats du cycle du combustible nucléaire comportant une quantité considérablement plus importante de matières fissiles, ce qui rendra particulièrement difficile la distinction entre activités autorisées et activités interdites. Compte tenu des évolutions, la décision d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques ou à des fins d'armement sera fondée sur des motifs politiques, plutôt que sur des considérations techniques. La promotion de l'énergie nucléaire pour faire face aux problèmes de sécurité énergétique et de réchauffement climatique doit être accompagnée d'un régime de non-prolifération et de désarmement, et de l'entrée en vigueur d'une interdiction complète des essais nucléaires.

Bien que les parlements du monde soient tous différents, ils ont la mission commune de demander des comptes à leur gouvernement. Les parlements doivent être plus que des observateurs passifs de la manière dont le Traité est appliqué : ils doivent porter l'interdiction des essais nucléaires à l'attention

des gouvernements et promouvoir un nouveau consensus sur la nécessité de s'attaquer à ce problème, tout en coopérant pour chercher une solution acceptable. Bien que le monde connaisse une situation de paix nucléaire relative par rapport aux pires moments de la Guerre froide, des lacunes sont apparues ces dix dernières années dans le régime de désarmement et de non-prolifération. Ces lacunes doivent être comblées. Le TICE est le dernier obstacle juridique et technique le plus visible à la mise au point d'armes nucléaires, et il est indispensable à la non-prolifération et au désarmement. Le Traité peut protéger le régime de non-prolifération et de désarmement, alors que la communauté internationale se fraye un chemin à travers les défis multiples auxquels le monde est confronté au vingt-et-unième siècle. Ces défis ne doivent pas être négligés, mais doivent au contraire être réglementés et relevés rapidement, collectivement et de manière décisive. Le Traité est à la portée de la communauté internationale.

M. A. WARE, *Coordonnateur mondial des Parlementaires pour la non-prolifération et le désarmement nucléaires, intervenant*, dit que le projet de rapport met en lumière les dangers réels des armes nucléaires et le fait que la communauté internationale n'y accorde pas suffisamment d'attention. A la fin de la Guerre froide, les responsables de la prise de décision, les médias et la société civile se sont consacrés à d'autres questions, en pensant que la menace de prolifération nucléaire s'était dissipée. Ce n'est malheureusement pas le cas et, ces dix dernières années, trois autres pays ont confirmé leur capacité nucléaire en procédant à l'essai d'armes nucléaires, un marché noir de la technologie nucléaire s'est mis en place, les installations du combustible nucléaire se sont développées, les doctrines stratégiques se sont élargies pour inclure la menace ou l'utilisation des armes nucléaires dans une plus grande variété de circonstances, et une doctrine préemptive ou préventive du recours à la force a été élaborée face aux soupçons de programmes d'armement nucléaire pesant sur certains pays.

On dispose de plus en plus de preuves concernant les risques environnementaux que posent les armes nucléaires. Les simulations récentes par modélisation informatique ont démontré que la chaleur dégagée par les explosions nucléaires rejeterait de la poussière dans la stratosphère, où elle y resterait dix fois plus longtemps que ce que l'on estimait auparavant. Un tir croisé de 50 à 100 ogives nucléaires provoquerait une catastrophe climatique qui rendrait la terre incapable de produire des cultures vivrières. Ces simulations ne seraient pas une source d'inquiétude si l'on était certain que les armes nucléaires ne seront jamais utilisées. Robert MacNamara, qui était Secrétaire américain à la défense pendant la crise des missiles de Cuba, avait déclaré que la dissuasion nucléaire était foncièrement instable, et que seule la chance avait permis d'éviter une catastrophe nucléaire. Alors que, pendant la crise des missiles de Cuba, les autorités disposaient de treize jours pour traiter les complexités, les incertitudes et les malentendus entre les parties, elles ne disposeraient aujourd'hui que de treize minutes. Les membres du *Bulletin of Atomic Scientists* ont déplacé les aiguilles de leur "horloge de la fin du monde" à minuit moins cinq, à cause de la menace grandissante du recours aux armes nucléaires et du problème lié aux changements climatiques. Les parlementaires ont un rôle vital à jouer pour soulever dans les parlements et dans leurs circonscriptions la question du danger des armes nucléaires, afin de susciter une mobilisation politique. Il faudrait accorder une attention aussi importante aux armes nucléaires qu'aux changements climatiques.

Bien que, dans le cadre du TNP, les Etats détenteurs d'armes nucléaires soient tenus de négocier en faveur du désarmement nucléaire, ils ont en fait adopté une politique de lutte contre la prolifération, estimant qu'ils étaient suffisamment responsables pour conserver leurs arsenaux, tout en empêchant les autres d'acquérir des armes nucléaires. Cette politique s'est révélée inefficace, et a conduit d'anciens partisans des armes nucléaires de haut niveau à encourager vivement d'abandonner les politiques de maîtrise de la prolifération au profit de politiques en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires. Les responsables de la prise de décision ont un rôle fondamental à jouer à cet égard. Le projet de rapport définit trois mesures importantes pour un monde exempt d'armes : l'entrée en vigueur du TICE, l'adoption d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, et la réduction de toutes les catégories d'armement nucléaire. Les parlementaires peuvent inciter leur gouvernement à faire de ces mesures des priorités. La création de zones exemptes d'armes nucléaires est une mesure importante. Cent treize pays se trouvent dans des zones exemptes d'armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, le Pacifique, l'Asie du Sud-Est, l'Afrique et l'Asie centrale. Les parlementaires ont joué un rôle essentiel pour promouvoir les négociations concernant la création de ces zones, et s'emploient à les promouvoir dans d'autres régions. La législation nationale en Nouvelle-Zélande et en Mongolie érige en infraction les activités liées aux armes nucléaires, et la participation des fonctionnaires aux activités liées aux armes nucléaires dans quelque région du monde que ce soit. La Norvège a cédé ses fonds de

pension publics provenant de sociétés participant à la production d'armes nucléaires et de leurs vecteurs. Avec de telles idées, le projet de rapport fournit une bonne base de réflexion sur la non-prolifération et le désarmement nucléaires. Dans son état actuel, cependant, le rapport ne s'emploie pas à déterminer les points faibles du régime de non-prolifération et de désarmement, et n'étudie pas toutes les solutions envisageables pour parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires.

L'une des principales faiblesses du régime de non-prolifération et de désarmement nucléaires est que le TNP n'est pas parvenu à empêcher les Etats qui ne l'ont pas ratifié, comme l'Inde, le Pakistan et Israël, de mettre au point des capacités nucléaires militaires. Le TNP n'est pas en mesure d'empêcher un Etat non détenteur de l'arme nucléaire d'obtenir une assistance technologique nucléaire dans le cadre du Traité, puis de se retirer du Traité et d'utiliser cette technologie pour mettre au point des armes nucléaires. Le Traité n'est pas non plus parvenu à faire exécuter l'obligation pour les Etats détenteurs de l'arme nucléaire de négocier en faveur du désarmement nucléaire. Le TNP est un traité discriminatoire, qui donne une position privilégiée à cinq membres, à savoir les Etats qui ont procédé à l'essai d'armes nucléaires avant 1970. Tous les Etats parties au TNP non détenteurs d'armes nucléaires sont tenus de ne pas posséder et de ne pas acquérir d'armes nucléaires, et de soumettre toutes leurs installations nucléaires aux garanties de l'AIEA, tandis que les Etats détenteurs d'armes nucléaires ne sont pas tenus de respecter ces mesures. Cet aspect discriminatoire a rendu impossible l'adhésion de l'Inde et du Pakistan au TNP, car ils auraient été contraints d'accepter les conditions imposées aux Etats non détenteurs d'armes nucléaires.

Bien que le TICE ne soit pas aussi discriminatoire dans les conditions juridiques qu'il impose, il reste problématique car il ne fait qu'interdire toutes les explosions nucléaires, et non pas tous les essais nucléaires. Les pays plus avancés au plan technique, comme les Etats-Unis, la France et la Fédération de Russie, n'ont plus recours aux essais explosifs, car ils ont mis au point des essais sous critiques, des expériences de fusion et des simulations sur des superordinateurs.

Le traité proposé sur l'arrêt de la production de matières fissiles pose aussi des problèmes car les Etats détenteurs d'armes nucléaires ne conviendront que de l'interdiction de produire des matières fissiles, et non pas de la destruction des stocks existants. La France, la Fédération de Russie, le Royaume-Uni et les Etats-Unis possèdent tous d'importants stocks de matières fissiles, et seront donc en mesure de reconstituer leurs arsenaux d'armes nucléaires pendant de longues années, même si le Traité est conclu. D'autres pays résistent au Traité, car ils possèdent des stocks de matières fissiles plus réduits. Ni le TICE, ni le traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, ni la réduction du nombre de stocks de matières fissiles ne règlent le problème des politiques de menace et de l'utilisation des armes nucléaires, et de l'entretien de la capacité nucléaire permettant de mettre à exécution ces menaces. Une approche globale de l'abolition et de la non-prolifération nucléaires est donc nécessaire, et ce point de vue a été exprimé par de nombreuses instances et personnalités influentes à travers le monde, notamment des politiciens éminents, la Cour internationale de justice et l'Assemblée générale des Nations Unies.

Pour étudier la possibilité d'un désarmement nucléaire complet, un modèle de convention relative aux armes nucléaires a été élaboré et soumis à l'Assemblée générale des Nations Unies et à la Conférence des Etats parties au TNP. Ce modèle a reçu le soutien des parlementaires du monde entier. La Commission sur la prolifération des armes de destruction massive a exprimé le point de vue selon lequel il serait possible de parvenir à une convention relative aux armes nucléaires, et que les travaux préparatoires à cet égard doivent être entrepris par les Etats détenteurs d'armes nucléaires. En juillet 2008, les membres du Parlement européen ont fait une déclaration approuvant une convention relative aux armes nucléaires. Compte tenu de ces évolutions, le rapport révisé doit inclure des informations sur le fait que l'on s'accorde de plus en plus sur la nécessité d'adopter une approche complète de la non-prolifération et du désarmement nucléaires, et une analyse sur ce sujet et, en particulier, sur les perspectives d'une convention relative aux armes nucléaires et le rôle des parlementaires à cet égard. Les parlementaires ont joué un rôle clé pour renforcer l'élan politique qui a permis d'obtenir les traités interdisant les armes chimiques, les armes biologiques, les mines antipersonnel et les armes à sous-munitions, de créer des zones exemptes d'armes nucléaires et de parvenir au TICE. Ils peuvent faire naître une volonté politique semblable en faveur d'un traité visant à interdire et éliminer les armes les plus destructrices de la planète. Non seulement l'abolition des armes nucléaires débarrassera le monde de l'une des menaces fondamentales à la survie humaine, mais elle ouvrira aussi les portes de la coopération internationale nécessaire pour résoudre d'autres problèmes mondiaux comme la pauvreté et la dégradation de l'environnement. M. Ware invite vivement tous les parlementaires à participer activement à ce processus.

Débat

Mme M. WILSON (Nouvelle-Zélande) réitère le soutien de la Nouvelle-Zélande au désarmement et à la non-prolifération des armes nucléaires, concepts qui étayent sa politique étrangère. Il importe que les parlementaires fassent le maximum d'efforts pour contribuer à promouvoir un monde exempt d'armes nucléaires. La question du désarmement nucléaire a été reléguée à l'arrière-plan, il faut donc la dynamiser et lui conférer une plus grande dimension d'urgence. L'une des principales difficultés réside dans la nécessité de rechercher une approche globale et non discriminatoire. Il importe aussi de veiller à ne pas négliger les efforts visant à promouvoir la ratification du TICE. Il est essentiel d'accroître la coopération entre les parlements, l'UIP et l'ONU, non seulement à cause des conséquences mondiales de l'utilisation des armes nucléaires, mais aussi à cause de l'envergure mondiale des marchés des matières premières indispensables à leur mise au point, qu'il ne faut pas oublier. Les parlementaires doivent veiller à ce que ces questions soient abordées dans leurs politiques et leur législation nationales, et soutenir les autres pays. Le soutien populaire est impératif, et il est indispensable de prendre des initiatives de sensibilisation de l'opinion publique, d'information et de promotion pour soutenir les activités des parlements et de l'UIP.

M. A. LARIJANI (République islamique d'Iran) dit que le désarmement et la non-prolifération sont parmi les problèmes les plus graves du monde contemporain, et qu'ils ne peuvent être promus que par des efforts communs, la coopération entre toutes les nations et la mobilisation accrue des parlements. Actuellement, les arsenaux de quelques pays représentent près de 27 000 ogives nucléaires. Ces armes suffiraient à détruire plusieurs fois la planète. Plusieurs tonnes d'uranium hautement enrichi et de plutonium séparé sont disponibles en stocks qui pourraient facilement être transformés en armes. Tant que ces armes existeront, et tant que l'article 6 du TNP ne recevra pas l'attention qu'il mérite, la communauté internationale ne pourra vivre en paix et en toute tranquillité. Ces dernières années, la situation s'est détériorée. Aucun progrès n'a été réalisé en matière de désarmement nucléaire, et l'utilisation d'armes contenant de l'uranium appauvri en Iraq, en Afghanistan et au Liban, associée aux stratégies inspirées de la Guerre froide, ont accru la menace des armes nucléaires au début du XXI^{ème} siècle.

La communauté internationale est en droit d'être assurée que des catastrophes telles que celles qui se sont produites à Hiroshima et Nagasaki ne se reproduiront plus jamais. Les armes nucléaires sont tout aussi illégales que les armes chimiques et biologiques. Au Moyen-Orient, les armes et les activités nucléaires régies par l'accord de garanties, lié au régime sioniste, sont une source de préoccupation et représentent une menace pour la paix et la sécurité internationales. Le régime sioniste est le seul qui n'ait pas accepté le TNP et qui ait refusé de placer ses activités nucléaires sous les garanties de l'AIEA, en dépit de quoi il est actuellement récompensé par certains pays occidentaux. Au fil des années, la pratique du deux poids, deux mesures appliquée par les Etats-Unis dans la mise en œuvre des traités internationaux a compromis ces traités et encouragé d'autres Etats à chercher à obtenir des armes nucléaires, puisque cette faveur avait été accordée au régime sioniste et à d'autres pays de la région. Bien que les Etats-Unis possèdent des armes nucléaires et qu'ils ne soient pas partie au TNP, ils se sont engagés dans des accords de coopération nucléaire avec ces Etats. La politique du deux poids, deux mesures a donné lieu au traitement injuste et illicite des activités nucléaires pacifiques en Iran. Les Etats-Unis se leurrent sans doute en pensant que, dans une telle atmosphère, ils peuvent contraindre les pays à choisir entre le fait d'être privés des bénéfices du TNP, alors qu'ils agissent conformément à ce traité, ou d'être libérés des obligations liées au TNP en s'alliant aux Etats-Unis. Il faudrait réfléchir à la manière dont l'attitude des Etats-Unis se répercute sur la prise de décisions dans d'autres pays. La pratique montre que les pays font une distinction entre les belles paroles des Etats-Unis et leur attitude brutale et trompeuse.

La République islamique d'Iran a déclaré sans équivoque que les armes de destruction massive n'ont pas leur place dans sa doctrine de défense, et a fait de nombreuses propositions pour renforcer la confiance mutuelle, mais les initiatives du Conseil de sécurité des Nations Unies n'ont fait que compliquer le processus de négociations. Les motivations politiques de certains Etats ont pour effet de détourner l'attention du désarmement nucléaire, et les Etats sont privés du droit de mener des activités nucléaires pacifiques. Il est temps d'examiner le non-respect du TNP, et d'établir un nouvel ordre à cet égard.

M. S.C. NEMBANG (Népal) dit que les armes nucléaires, où qu'elles soient et quels que soient les pays qui les possèdent, peuvent causer des destructions sans précédent à l'humanité. Les Etats doivent s'engager à mettre fin à la production et à la prolifération d'armes nucléaires, et détruire les stocks d'armes nucléaires. Les instances de désarmement de l'ONU et d'autres organismes internationaux doivent faire de la non-prolifération et du désarmement nucléaires une priorité dans le dialogue international. Il est profondément préoccupant que le monde soit menacé par la prolifération des technologies nucléaires entre les mains d'acteurs non étatiques comme les terroristes. Prévenir l'accès aux armes nucléaires nécessite une action concertée. L'UIP incarne les aspirations de la population mondiale : les parlementaires sont les représentants de la société civile et, à ce titre, ils doivent respecter le désir des peuples de vivre en paix et en sécurité. L'UIP a la capacité d'influencer les décisions politiques des Etats en matière de non-prolifération, et dispose d'une légitimité à cet égard. La volonté et la détermination collectives peuvent accroître l'adhésion mondiale au TNP et inciter davantage d'Etats à ratifier le TICE.

En tant qu'Etat partie au TNP, le Népal a systématiquement défendu une politique de désarmement total et général, y compris s'agissant du désarmement nucléaire. Le Népal a signé le TICE, et le Parlement se prépare actuellement à ratifier le Traité. Le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique, dont le Siège est à Katmandou, soutient les initiatives nationales en matière de désarmement, qui sont essentielles pour mettre fin à la course aux armements, désamorcer les tensions et dégager de précieuses ressources pour distribuer au peuple les dividendes gouvernementaux si nécessaires, et contribuer à la réalisation des OMD. La transformation démocratique historique que connaît le Népal montre que le pays évolue vers la paix, la démocratie et le développement. Les priorités de l'Etat sont notamment d'assurer une conclusion logique du processus de paix, d'élaborer une constitution démocratique et d'accélérer la transformation socio-économique. M. Nembang espère que le soutien renforcé de la communauté internationale permettra au Népal de mettre en œuvre ces priorités.

M. A.F. SOROUR (Egypte) dit que la prolifération et les essais nucléaires représentent une menace pour la civilisation. De nombreux pays ont mis au point des armes nucléaires qui échappent au contrôle de l'ONU, on dispose de preuves concernant l'existence d'un marché noir des armes nucléaires, et les efforts en matière de désarmement marquent le pas. Il est capital que le Pakistan, l'Inde et Israël ratifient le TNP. Le TICE est indispensable à l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires, car il constitue un progrès remarquable en matière de désarmement et de prolifération. Bien que l'Egypte ait signé le TICE en 1996, elle n'a pas encore ratifié le Traité, et les co-rapporteurs doivent amender le projet de rapport en conséquence. Le Président égyptien appelle le Moyen-Orient à devenir une zone exempte d'armes nucléaires, et l'Egypte ne ratifiera pas le Traité tant qu'Israël n'aura pas adhéré au TNP. Les grandes puissances nucléaires qui appellent au respect des droits de l'homme sont les premières à contrevenir à ces droits en procédant à des essais et en développant leurs arsenaux nucléaires. Les parlementaires doivent préconiser davantage d'impartialité et de respect des droits de l'homme et refuser de ratifier les traités qui n'ont pas encore été ratifiés par les principaux pays détenteurs d'armes nucléaires, ni même ceux qui l'ont été mais ne sont pas respectés par ces pays. L'Egypte souhaite voir le Moyen-Orient devenir une zone exempte d'armes nucléaires. Les Etats qui prétendent défendre les droits de l'homme doivent être les premiers à reconnaître la nécessité du désarmement nucléaire.

M. P. MARTIN-LALANDE (France) dit que les parlementaires doivent veiller à ce que le TNP soit respecté en tenant compte des nouveaux défis et des nouvelles menaces, notamment en renforçant le régime de non-prolifération au vu des crises en Iran et en Corée du Nord. La communauté internationale doit répondre de manière appropriée à la demande croissante en matière d'énergie nucléaire civile, étant donné la fragilité grandissante de l'approvisionnement en énergie au niveau mondial. La crise nucléaire iranienne est l'une des crises les plus graves que connaît la communauté internationale. Cette crise menace la stabilité au Moyen-Orient et le régime de non-prolifération. L'Iran dirige un programme nucléaire secret depuis plus de vingt ans, et a mené des activités d'enrichissement d'uranium sans qu'aucune utilisation civile n'ait été clairement identifiée. L'AIEA, après cinq années d'enquête, n'est toujours pas en mesure de garantir l'objectif civil du Programme iranien. L'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques ne peut être appliquée que dans le cadre du TNP. Conformément aux résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies, l'Iran doit reprendre le dialogue et suspendre ses activités d'enrichissement et de traitement pour parvenir à une solution négociée répondant aux besoins et aux attentes de la communauté internationale.

Le désarmement nucléaire doit relever d'un engagement collectif. La France a montré la voie et contribue toujours au désarmement, en comptant réduire son arsenal nucléaire d'un tiers. Le plan d'action de la France consiste à appliquer le TICE en démantelant les sites d'essais nucléaires de manière ouverte et transparente, à participer aux négociations concernant un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, à établir un moratoire immédiat sur la production de matières fissiles, et à ouvrir des négociations concernant un traité interdisant les missiles sol-sol. L'Inde, Israël et le Pakistan doivent s'engager en faveur du régime de non-prolifération. La France reste attachée à l'objectif d'un Moyen-Orient exempt d'armes de destruction massive, et une solution à la crise iranienne constituera un progrès crucial dans ce domaine.

M. M. AL-HULWAH (Arabie saoudite) dit que le Royaume et le peuple d'Arabie saoudite prennent position en faveur de la non-prolifération, de la paix et de la sécurité internationale. L'Arabie saoudite a ratifié le TNP et s'engage à éliminer toutes les armes de destruction massive. Il y a plus de 26 000 ogives nucléaires en circulation, ce qui représente une menace majeure pour la civilisation, et 95 pour cent d'entre elles appartiennent aux Etats-Unis et à la Fédération de Russie. Ces deux Etats sont membres du Conseil de sécurité des Nations Unies, et sont donc responsables de la sécurité mondiale. Les armes de destruction massive se retrouvent entre les mains d'Israël, pays qui a des visées expansionnistes au Moyen-Orient, et cette situation conduit à une déstabilisation politique de la région. On craint de plus en plus que d'autres acteurs encore se procurent des armes nucléaires et les utilisent pour menacer la sécurité internationale et bafouer les droits de l'homme. La communauté internationale exerce une pression sur l'Iran, qui développe l'énergie nucléaire pour ses besoins humains. Si la communauté internationale exerçait les mêmes pressions sur Israël, qui a mis au point des armes nucléaires, le dialogue dans la région serait sans doute plus équilibré. Les efforts en matière de désarmement doivent être axés sur toutes les armes, en particulier sur les armes de destruction massive, et sur le fait de permettre aux pays en développement de mettre au point des capacités nucléaires à des fins civiles pour garantir à leurs populations une source d'énergie renouvelable.

M. C. YILMAZ (Turquie) dit que la Turquie suit de près toutes les évolutions en matière de non-prolifération et de désarmement, et qu'elle participe aux efforts collectifs visant à inverser la tendance alarmante de la prolifération nucléaire. La Turquie a signé et ratifié le TICE, instrument fondamental à l'appui du TNP, et prie instamment tous les Etats qui ne l'ont pas encore ratifié à s'y employer dans les meilleurs délais, afin qu'il entre en vigueur. Il sera très difficile de mettre en œuvre le TICE et le TNP sans définir clairement la voie à suivre pour procéder au désarmement et parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires. La question de l'utilisation des technologies nucléaires à des fins pacifiques ou non pacifiques est abordée de plus en plus comme une question politique, plutôt que comme une question technique. M. Yilmaz se demande s'il est vraiment possible de faire une distinction entre la mise au point des technologies nucléaires à des fins pacifiques et non pacifiques.

M. B. BOUTOUIGA (Algérie) dit que le rapport doit être axé sur la mise en œuvre équilibrée et mondiale du TNP reposant sur trois piliers : le désarmement et la non-prolifération nucléaires, et le droit d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Ces éléments sont indissociables. Le rapport devrait aussi être axé sur le droit des Etats non détenteurs d'armes nucléaires à bénéficier de l'assistance des pays qui ont une expérience dans la mise au point de l'énergie nucléaire civile, afin de pouvoir accroître leur accès à cette source d'énergie. La prévention de la prolifération nucléaire ne doit pas servir de prétexte pour priver les pays en développement de l'accès à la technologie nucléaire à des fins pacifiques. Le rapport doit aussi accorder l'attention nécessaire au droit des Etats non détenteurs de l'arme nucléaire d'être protégés contre toutes les menaces d'utilisation des armes nucléaires, et à la nécessité de créer une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, en mettant fin à la politique du deux poids, deux mesures, et en abordant la question des capacités nucléaires d'Israël. L'Amérique latine, l'Asie et l'Afrique ont créé des zones exemptes d'armes nucléaires, mais le Moyen-Orient n'y est pas parvenu, malgré le fait qu'il est la région la plus instable en termes de paix et de sécurité internationale.

Mme M. KANEVA (Bulgarie) dit qu'il faudrait prendre en considération le débat 2008 à l'Assemblée générale des Nations Unies. Le projet de rapport peut encore être amélioré en y ajoutant davantage d'informations sur l'interdépendance de la non-prolifération et du désarmement nucléaires, qui se complètent et se renforcent, et font tous deux partie intégrante d'un monde exempt d'armes nucléaires. Le rapport final et le projet de résolution doivent mentionner la décision de la Cour

internationale de justice de 1996 relative à l'utilisation des armes nucléaires, qui affirme que tous les Etats sont tenus de poursuivre de bonne foi et de mener à terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire dans tous ses aspects, sous un contrôle international strict et efficace. Le rapport devrait déplorer le fait que le document final du Sommet mondial de 2005 ait négligé la question du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. Il faudrait faire des efforts pour adopter des actes juridiquement contraignants afin de donner des garanties de sécurité adéquates aux Etats non détenteurs de l'arme nucléaire. Le rapport devrait mentionner la création d'autres zones exemptes d'armes nucléaires en tant que moyen de prévenir la prolifération et de garantir la sécurité régionale et mondiale. Il serait pertinent de mentionner le droit des Etats qui remplissent leurs obligations au titre du TNP d'accéder à l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Tous les Etats devraient prendre des dispositions au sein de leur législation nationale pour empêcher les terroristes d'accéder aux armes, aux matières et aux technologies destinées à la production d'armes nucléaires. A cet égard, le rapport devrait inviter à respecter strictement la résolution 1540 du Conseil de sécurité des Nations Unies. Le rapport devrait souligner que les parlements doivent s'impliquer plus activement dans la participation des Etats aux activités de l'ONU, et proposer des activités spécifiques à l'UIP pour la promotion de la non-prolifération et du désarmement nucléaires.

M. H. CHARALAMBOUS (Grèce) dit qu'il semble quelque peu irrationnel que des pays possèdent toujours des armes nucléaires capables de détruire la planète et que, au lieu de consacrer des ressources à la destruction de ces armes, ces pays s'intéressent davantage au fait de contrôler les initiatives d'autres pays qui mettent au point l'énergie nucléaire à des fins de développement, ou de s'ingérer dans ces efforts. Alors que le TNP et le TICE sont des mesures qui vont dans le bon sens, ils ne suffiront pas à eux seuls à modifier la situation, à plus forte raison dans la mesure où certains Etats refusent de ratifier le TICE. Tous les pacifistes doivent coopérer dans la lutte pour l'élimination des armes nucléaires, afin que l'on soit certain qu'un nouvel holocauste comme celui de Nagasaki ou d'Hiroshima ne se reproduise jamais.

Alors que l'on dépense des milliards de dollars pour mettre au point des armes nouvelles et plus destructrices, les ressources disponibles sont insuffisantes pour éliminer la famine, la pauvreté, la mortalité infanto-juvénile, garantir l'accès aux installations d'assainissement et aux médicaments et éliminer les maladies endémiques comme le paludisme. Les fonds consacrés à la mise au point d'armes nucléaires pourraient être investis plus utilement dans la recherche sur des maladies comme le VIH, qui tue des millions de personnes chaque année. La Grèce est en faveur de la destruction complète de toutes les armes nucléaires, et engage à utiliser les fonds consacrés à la mise au point d'armes nucléaires à l'amélioration de la qualité de la vie humaine.

Mme Y. REHMAN (Pakistan) dit que, bien que les Etats détenteurs d'armes nucléaires aient considérablement réduit leurs arsenaux, le désarmement nucléaire reste un objectif difficile à appréhender. Les tendances récentes témoignent d'une érosion progressive du contrôle international des armes et des structures de non-prolifération, à cause d'un certain nombre de facteurs : le fait que la plupart des Etats détenteurs d'armes nucléaires parties au TNP reviennent sur leurs engagements en matière de désarmement; le rejet du Traité sur les systèmes antimissiles balistiques; le retard dans l'entrée en vigueur du TICE; la possibilité que certains Etats procèdent à de nouveaux essais; l'apparition de doctrines envisageant l'utilisation d'armes nucléaires, même contre des Etats non détenteurs de l'arme nucléaire; les projets de mise au point d'armes nucléaires utilisables; la promotion d'une non-prolifération sélective; l'imposition de conditions discriminatoires en matière de coopération nucléaire pacifique; l'asymétrie grandissante du pouvoir militaire entre Etats; et le danger de voir des terroristes ou d'autres acteurs non étatiques acquérir des armes de destruction massive. La paix et la sécurité internationales sont gravement menacées.

Alors que le projet de rapport conclut, et pour cause, que tous les Etats doivent faire preuve de volonté politique pour respecter les traités de non-prolifération, il n'analyse pas les raisons du manque de progrès en matière de maîtrise des armements et de désarmement. La Conférence du désarmement, qui est la seule instance multilatérale de négociations sur les traités relatifs au désarmement, est dans l'impasse. Les propositions présentées à la Conférence en 2007 et 2008 ont nié le principe d'égalité en matière de sécurité, tout en servant les intérêts de quelques Etats et en sapant la base des négociations en faveur d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. L'élimination totale des armes nucléaires est la seule garantie d'une paix et d'une sécurité durables pour tous, et le moyen le plus efficace et le plus crédible de mettre fin à la course aux armements est de procéder au désarmement nucléaire de manière transparente, irréversible et vérifiable. Les Etats peuvent donner à la Conférence

du désarmement les moyens de mettre en œuvre les mesures prioritaires de son ordre du jour, en faisant preuve de volonté politique pour promouvoir les objectifs du désarmement et de la non-prolifération. A cet égard, le Pakistan soutient la négociation d'un traité vérifiable sur les matières fissiles, et a toujours pris position contre l'introduction d'armes nucléaires dans la région et ailleurs. Le Pakistan n'a pas été le premier pays à introduire des armes nucléaires en Asie du Sud, et a été contraint, en 1998, de réagir face à d'autres Etats pour restaurer l'équilibre stratégique dans la région. Depuis 1998, en tant qu'Etat détenteur de l'arme nucléaire, le Pakistan a toujours respecté son engagement de faire preuve de retenue et de sens des responsabilités.

La proposition du Pakistan d'établir un régime de retenue stratégique en Asie du Sud englobe la résolution des conflits, la retenue en termes d'utilisation des armes nucléaires et des missiles, et l'équilibre conventionnel. Les politiques qui créent des disparités dans les forces nucléaires en Asie du Sud et renforcent une approche discriminatoire du Pakistan ne peuvent que contribuer à exacerber des asymétries stratégiques qui déstabiliseront l'ensemble de la région et encourageront la prolifération. Il convient d'offrir des chances égales à tous pour permettre une utilisation pacifique de l'énergie nucléaire selon des garanties appropriées, en adoptant une approche objective et fondée sur des critères non discriminatoires. Sa délégation partage l'avis selon lequel les parlements ont un rôle crucial à jouer pour prévenir et mettre fin à la course aux armements, et exhorte leurs gouvernements respectifs à s'acquitter de leurs obligations en vertu des traités auxquels ils sont parties, promouvoir la négociation de régimes non discriminatoires et sensibiliser l'opinion publique par des débats parlementaires sur ces questions.

Mme M. RAUCH-KALLAT (Autriche) dit que l'Autriche attache la plus haute importance à l'entrée en vigueur rapide du TICE. En tant que pays hôte de la Commission préparatoire de l'OTICE, et co-présidente de la Conférence sur l'article XIV du TICE, l'Autriche fait de son mieux pour accélérer le processus de ratification. L'Autriche apprécie les efforts du Secrétariat technique provisoire, en particulier s'agissant de l'établissement d'un régime mondial de vérification. L'Autriche contribue activement à accélérer le processus de ratification du TICE, en particulier en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui pourraient devenir la deuxième région après l'Europe à ratifier le TICE, et adresser ainsi un signal très fort aux autres continents. L'Autriche a financé un atelier destiné à promouvoir la signature et la ratification du TICE dans les Caraïbes en 2007, et a soutenu plusieurs événements régionaux d'information informels. Les Bahamas et la Barbade ont récemment ratifié le Traité, et sa ratification récente par la Colombie constitue un progrès majeur. Les dynamiques positives récentes doivent être mises à profit pour renforcer encore les tentatives visant à promouvoir l'entrée en vigueur du Traité. Avec le Costa Rica et un groupe d'amis du TICE, l'Autriche a organisé une réunion ministérielle pendant l'Assemblée générale des Nations Unies de 2008 pour confirmer l'engagement des pays qui ont ratifié le Traité à le faire entrer en vigueur rapidement. L'Autriche a également contribué à organiser une conférence régionale à San Jose, Costa Rica, pour promouvoir la ratification dans la région.

M. S.S. AL SUWAIDI (Emirats arabes unis) dit que la prolifération des armes nucléaires constitue une menace majeure pour la paix et la sécurité internationales. Une attention particulière devrait être accordée au droit de tous les pays d'accéder à l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, à la nécessité d'appliquer les mêmes normes à tous les Etats dans le domaine des armes de destruction massive, à l'importance de débarrasser le Moyen-Orient des armes de destruction massive – qui passera notamment par l'adhésion d'Israël au TICE, à la nécessité d'établir un réseau international de parlementaires pour vérifier l'application de l'interdiction des armes nucléaires, et à l'importance de codifier tous les aspects de la production d'armes nucléaires et des systèmes de vérification des armes de destruction massive. Le rôle des parlements doit être renforcé par l'élaboration de lois sur les questions nucléaires. La prolifération des essais nucléaires devrait être interdite par la législation.

M. JIN SHENGGUAN (Chine) dit que, dans le contexte international actuel en matière de sécurité, la non-prolifération et le désarmement constituent à la fois une opportunité et un défi, et que les différentes parties ont des points de vue différents sur la manière de procéder. La Chine croit que le désarmement et la non-prolifération nucléaires se renforcent mutuellement. Les parlements du monde peuvent contribuer à la non-prolifération et au désarmement. Il faut s'efforcer de créer un nouveau concept de sécurité fondé sur la confiance mutuelle, la réciprocité des bénéfices, l'égalité et la coordination. Les défis mondiaux doivent être abordés par le biais de la coopération multinationale, pour la sécurité de tous les pays. A cet égard, l'engagement de parvenir à la stabilité stratégique

mondiale est particulièrement important. Les pays qui possèdent les arsenaux nucléaires les plus importants ont une responsabilité particulière. Le TICE a un rôle important à jouer pour promouvoir la non-prolifération et la Chine le soutient sans réserve. Le Gouvernement chinois a créé une instance nationale pour préparer la mise en œuvre du Traité, et a participé aux travaux de la Commission préparatoire de l'OTICE.

M. D. DAWSON (Canada) dit que le Canada soutient le TICE, et que, bien que 179 pays aient signé le Traité, celui-ci ne peut entrer en vigueur tant que 44 Etats disposant de la technologie nucléaire ne l'aient pas ratifié. Sur ces 44 Etats, neuf n'ont toujours pas ratifié le Traité. Le Canada, qui fait partie de ces 44 Etats, a ratifié le Traité en décembre 1998. Le TICE demeure une des grandes questions en suspens de l'ordre du jour du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. Le Traité fait partie intégrante d'une architecture multilatérale de non-prolifération et de désarmement fondée sur des règles, qui limite la capacité des Etats de mettre au point de nouvelles armes nucléaires, et empêche les Etats détenteurs de l'arme nucléaire d'accroître leur arsenal. Le système de vérification a été mis en œuvre à titre provisoire par l'OTICE et a démontré son efficacité dans la détection d'explosions expérimentales d'armes nucléaires dans le monde entier. En outre, le système international de surveillance mis en place dans le cadre du Traité recueille des données utilisées dans de nouvelles applications scientifiques civiles, ainsi que dans la vérification du respect du Traité. Le Canada joue un rôle actif pour encourager d'autres Etats à ratifier le Traité, afin d'assurer son entrée en vigueur et l'achèvement du système international de surveillance. Tous les Etats bénéficieront de l'entrée en vigueur du TICE, car il représentera un progrès considérable vers un monde plus sûr. Sa délégation appelle donc tous les Etats à ratifier le Traité sans plus tarder.

M. A. RAZZI (Italie) dit que, pendant la Seconde Guerre mondiale, deux armes nucléaires ont provoqué la mort de 110 000 personnes. Les dirigeants du monde assument une énorme responsabilité : assurer que ces tragédies ne se reproduisent pas à l'avenir. Après la Seconde Guerre mondiale, l'Italie a inclus une disposition dans sa constitution condamnant le recours à la guerre en tant que solution aux conflits internationaux. La démocratie parlementaire peut jouer un rôle important dans l'élimination des guerres, et la première mesure doit consister à abolir les armes nucléaires, qui sont les armes les plus dangereuses qui menacent l'existence même de l'humanité. Les parlements peuvent encourager les Etats qui ne l'ont pas encore fait à ratifier le TICE et faire pression sur leur gouvernement pour faciliter l'entrée en vigueur du Traité. Des efforts devraient être consacrés à l'étude des possibilités offertes par les sources d'énergie renouvelable comme l'énergie géothermique, et des initiatives en matière d'économie d'énergie sont nécessaires pour assurer l'utilisation la plus économique des ressources énergétiques actuellement disponibles. La recherche scientifique peut mettre à disposition des ressources qui ne sont pas liées à la production d'armes. Il faut faire une distinction claire entre la production d'énergie nucléaire à des fins civiles et à des fins militaires pour mettre fin à la suspicion et assurer un contrôle total. Il conviendrait de mener des recherches sur les nouvelles formes d'énergie, qui se distinguent de la production d'armes nucléaires. Des efforts doivent être faits pour détruire les stocks d'armes nucléaires existants, en vue d'instaurer un monde exempt d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est et au Moyen-Orient.

M. L. TAPELA (Zimbabwe) dit que le bénéficiaire ultime de la non-prolifération et du désarmement nucléaires est le peuple, et que les parlements ont donc un rôle essentiel à jouer. Les parlementaires doivent contribuer à expliquer à l'électorat les problèmes liés aux armes nucléaires, car beaucoup de gens n'ont pas d'expérience directe dans ce domaine et pensent que la science nucléaire dépasse leur entendement. Les mesures concrètes au niveau de la politique de l'Etat sont façonnées et influencées de diverses manières par une opinion publique sensibilisée. Les parlementaires des Etats détenteurs d'armes nucléaires ont un rôle essentiel à jouer pour promouvoir le désarmement nucléaire au moyen d'efforts collaboratifs et non partisans, afin de mobiliser le soutien des membres de leur circonscription et de renforcer la volonté politique pour progresser vers l'interdiction et l'élimination mondiales des armes nucléaires, notamment grâce à la ratification du TICE. Les parlementaires peuvent jouer un rôle essentiel pour promouvoir l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires, et faire en sorte que la Conférence de révision du TNP soit prise en compte au plus haut niveau politique. Les législateurs doivent reconnaître le potentiel de l'énergie nucléaire pour réduire la dépendance aux combustibles fossiles et lutter contre les changements climatiques. Ils doivent donc garantir que l'ensemble de l'énergie nucléaire est utilisée dans le cadre d'activités pacifiques. Les parlementaires doivent entamer des délibérations concernant un traité mondial pour l'élimination des

armes nucléaires sous contrôle international. Ils peuvent aussi inciter à mettre fin aux conflits régionaux et intercontinentaux, qui ont provoqué des retards dans la ratification du TICE. Dans le cadre de leur fonction d'allocation du budget, les parlementaires doivent faire en sorte que les parties responsables remplissent leurs obligations financières en matière de surveillance et de désarmement. Beaucoup de paroles favorables ont été prononcées et des traités ont été signés, mais il est temps que les parlementaires donnent une substance à ces paroles et qu'ils incitent les Etats à proposer des actions réelles, irréversibles, vérifiables, transparentes et opportunes. L'entrée en vigueur du TICE représentera un progrès qui devrait être associé à l'adoption d'un traité relatif aux armes nucléaires, pour rendre le monde exempt d'armes nucléaires et sûr.

M. S.H. YOON (République de Corée) dit que M. Price a déclaré que la diplomatie parlementaire a joué un rôle fondamental pour réduire l'isolation diplomatique qui entrave les efforts internationaux pour parvenir à une solution pacifique de la question nucléaire en Corée du Nord; toutefois, les nombreuses visites de parlementaires d'un certain nombre de pays n'ont pas convaincu la Corée du Nord d'abandonner ses ambitions nucléaires. La Corée du Nord tente de mettre au point des arsenaux et des vecteurs nucléaires plus perfectionnés. Il se demande ce que l'on pourrait faire pour mettre au point une stratégie spécifique pour traiter avec les pays comme la Corée du Nord, qui semblent déterminés à conserver et développer leur capacité nucléaire.

M. V.I.D. UNGUREANU (Roumanie) dit que l'application de la résolution 1540 du Conseil de sécurité des Nations Unies, qui empêche les acteurs non étatiques d'acquérir des armes de destruction massive, exige encore des efforts considérables aux niveaux national, régional et international. Les parlementaires doivent donc adopter les lois nécessaires et veiller à ce que les gouvernements coopèrent pleinement avec le Comité créé par cette résolution. Les parlements utilisent toutes les méthodes budgétaires et les méthodes de contrôle disponibles dans ce domaine. Il faudrait accorder une attention particulière à l'interdépendance entre la non-prolifération et le désarmement nucléaires, et l'environnement. Toute faiblesse intervenant dans les sites de stockage nucléaire pourrait avoir des conséquences dévastatrices sur l'environnement. La non-prolifération et le désarmement nucléaires doivent devenir la priorité des ordres du jour parlementaires, et il faudrait étudier le renforcement des capacités dans ce domaine. Il faudrait prévoir une coopération plus structurée entre l'UIP et le Réseau parlementaire pour le désarmement nucléaire.

M. V. LIKHACHEV (Fédération de Russie) dit que de nombreuses délégations ont mentionné les problèmes du désarmement nucléaire, au nombre desquels figure la difficulté de traduire les principes des obligations incombant aux Etats en droit international. Les Etats doivent être autorisés à accéder à l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, à condition qu'ils respectent les dispositions du TNP et du TICE. Une infrastructure mondiale doit être mise en place pour aider les pays à utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, et un centre international de l'énergie nucléaire devrait être créé. Des efforts devraient être faits pour aider l'AIEA à s'acquitter de sa mission. La Fédération de Russie honore toutes ses obligations à cet égard. La Fédération de Russie est entrée en négociations avec les Etats-Unis pour établir des accords juridiquement contraignants en matière de sécurité nationale. Des négociations concernant un accord international pour l'élimination des stocks de missiles balistiques à courte et moyenne portée sont également en cours. Les pourparlers qui ont lieu actuellement sur l'interdiction de la production de matières fissiles devraient inclure tous les pays disposant de capacités à cet égard. La prochaine Conférence de révision du TNP aura lieu en 2010. L'UIP pourrait élaborer un document équilibré, rédigé sous la perspective des normes morales internationales et du droit international, et envoyer une délégation à la Conférence de révision pour présenter les points de vue communs des parlementaires du monde.

M. S. HADDAD (République arabe syrienne) dit qu'il est crucial pour le Moyen-Orient de combattre la prolifération des armes de destruction massive et de les bannir de la région. Il est donc essentiel d'assurer l'application du TNP, dont les Etats parties sont autorisés à utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Le Moyen-Orient est l'une des régions les plus sensibles du monde. Toute partie refusant de se soumettre aux inspections est potentiellement très dangereuse. A cet égard, Israël n'est soumis à aucune inspection en matière de prolifération. M. Haddad appelle tous les parlementaires du monde à œuvrer en faveur de la mise en place de régimes nationaux efficaces pour contrôler l'utilisation que font les Etats des armes et des technologies nucléaires. Toute contravention des Etats à leurs obligations en matière de non-prolifération et de désarmement doit être sanctionnée. Les pays qui

empêchent d'autres pays d'obtenir des technologies nucléaires sont ceux qui disposent des stocks de missiles les plus importants. A cet égard, alors qu'Israël refuse de ratifier le TNP, on empêche la République islamique d'Iran de mettre au point des technologies nucléaires à des fins pacifiques. Cette politique du deux poids, deux mesures est inacceptable et il faut y mettre fin pour que les instruments internationaux en matière de non-prolifération et de désarmement soient respectés.

M. O. BILORUS (Ukraine) dit que le désarmement nucléaire est l'un des principaux impératifs stratégiques du XXI^{ème} siècle, et qu'il occupe une place capitale dans le développement mondial et national. Un monde exempt d'armes nucléaires est la principale condition préalable à la sécurité internationale. L'Ukraine a été la troisième puissance nucléaire mondiale. Après l'effondrement de l'Union soviétique, l'Ukraine disposait d'un arsenal de près de 1 500 missiles, et de 1,2 million de personnels militaires. Les effectifs militaires représentent aujourd'hui 120 000 hommes, et l'Ukraine a été le premier pays à s'engager dans une initiative de désarmement nucléaire complet. Tous les autres pays détenteurs de l'arme nucléaire devraient suivre cet exemple. Grâce à cette initiative, l'Ukraine n'est plus une cible nucléaire mondiale, et elle a été en mesure de réaffecter des milliards de dollars au développement national. L'Ukraine met en œuvre un programme public pour l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Les parlements doivent jouer un rôle de premier plan dans les initiatives de désarmement et la supervision des stratégies de développement national.

Mme B. BAIMAGAMBETOVA (Kazakhstan) dit que la non-prolifération et le désarmement nucléaires sont un sujet particulièrement douloureux au Kazakhstan, qui a été victime de destructions causées par les armes nucléaires et sait à quel point les conséquences des essais nucléaires peuvent être terrifiantes. Au cours du siècle dernier, plus de 2,000 essais nucléaires ont été menés dans le monde, dont environ un quart sur le territoire kazakh. Les essais nucléaires menés au site de Semipalatinsk ont coûté la santé et la vie de 1,5 million d'innocents, dont les enfants et les petits-enfants subissent encore les conséquences, et ont eu des effets inimaginables sur l'environnement. D'immenses étendues de territoire ont été exposées aux radiations. Après l'indépendance, le Président du Kazakhstan a pris la décision importante et sage de renoncer au colossal arsenal nucléaire dont le Kazakhstan avait hérité de l'Union soviétique. Le Kazakhstan a volontairement fermé le deuxième plus grand site d'essais nucléaires du monde. Les effets de l'utilisation des armes nucléaires au Kazakhstan sur l'Asie centrale et le monde restent inconnus. Le Kazakhstan est résolument en faveur de la création de zones exemptes d'armes nucléaires. Le Parlement kazakh a ratifié tous les instruments pertinents en matière de non-prolifération, de maîtrise des armements et de renforcement de la sécurité internationale. Le Kazakhstan est un Etat épris de paix, qui crée actuellement les conditions de son développement national. L'UIP doit faire bénéficier ses membres de l'expérience de pays comme le Kazakhstan.

M. R. LEÓN (Chili) dit que le rôle des parlementaires consiste à encourager les gouvernements à se consacrer à l'utilisation pacifique de la technologie nucléaire, et à sanctionner les pays qui ne font pas preuve de transparence dans ces activités. En Amérique latine, les pays qui ne respectent pas leurs engagements au titre du TNP doivent être sanctionnés. Les Etats qui n'ont pas ratifié le TNP devraient être exclus de la présente réunion et d'autres événements semblables à l'avenir. Il ne sert à rien d'examiner les risques de la prolifération des armes nucléaires alors que des pays continuent à transgresser le régime. Malgré les dictatures en Amérique latine, l'utilisation et la mise au point d'armes nucléaires ont toujours été maîtrisées. Il faut veiller à ce que, sur la question du désarmement nucléaire, on ne se borne pas à des débats internationaux et à ce que l'on prenne des mesures concrètes pour en faire une réalité.

La Baronne MILLER OF CHILTHORNE DOMER (Royaume-Uni) dit que le rapport fournira une base solide à l'élaboration de la résolution. L'objectif de la communauté internationale doit être de conclure une convention internationale sur les armes nucléaires, pour débarrasser le monde de ces armes. Les parlementaires devraient donner un degré de priorité élevé à l'établissement d'un calendrier pour atteindre cet objectif. Le rapport mentionne la nécessité pour l'UIP de ranimer la volonté politique requise pour faire respecter les traités existants. Cette volonté a fait défaut, et ces traités n'ont pas donné lieu aux progrès attendus. Les parlementaires des Etats détenteurs de l'arme nucléaire doivent revendiquer la réduction des arsenaux d'armes nucléaires et le perfectionnement des méthodes de vérification. Le Royaume-Uni est confronté à une décision critique concernant le renouvellement de son système Trident. Les parlementaires d'Etats non détenteurs de l'arme nucléaire ont un rôle tout aussi important à jouer pour créer de nouvelles régions exemptes d'armes nucléaires, et demander des

comptes aux Etats détenteurs qui n'auraient pas honoré leurs obligations. Les parlementaires ont un rôle essentiel à jouer pour ramener la non-prolifération et le désarmement nucléaires au premier plan du débat politique.

M. A.J. RICHARD RIOT (Malaisie) dit que la Malaisie confère toujours un degré élevé de priorité à la non-prolifération et au désarmement nucléaires. La Malaisie a toujours gardé une position de principe sur le désarmement général et complet concernant les armes nucléaires et leurs vecteurs, et elle est donc préoccupée par les informations faisant état de la mise au point de nouvelles armes nucléaires perfectionnées, du renouvellement des stocks et de l'amélioration de la qualité des arsenaux existants. Ces mesures régressives menacent l'ensemble de l'humanité. La Malaisie exhorte tous les Etats détenteurs de l'arme nucléaire à abandonner leurs doctrines nucléaires et à se joindre aux efforts de la communauté internationale pour édifier une nouvelle structure de sécurité mondiale en réduisant progressivement les arsenaux d'armes nucléaires existants, pour parvenir à leur destruction totale. La Malaisie se porte co-auteur d'une résolution sur la réduction de l'état opérationnel des systèmes d'armes nucléaires devant la session actuelle de l'Assemblée générale des Nations Unies. Le maintien des armes nucléaires en état de haute alerte était l'une des caractéristiques de la Guerre froide. Réduire l'état d'alerte élevé de ces armes constituerait une mesure immédiate et concrète pour atténuer le risque de guerre nucléaire et renforcer la sécurité de tous les Etats. Bien que l'on ait noté des réductions dans le déploiement des armes nucléaires, celles-ci ne pourront jamais se substituer à la destruction irréversible des stocks qui est requise pour parvenir à l'élimination totale des armes nucléaires. La réduction de l'état opérationnel des systèmes d'armes nucléaires constitue une approche modeste et pratique du désarmement nucléaire, qui mènera on l'espère à la négociation d'une convention sur les armes nucléaires.

Le TNP fixe toujours la norme pour parvenir au désarmement nucléaire et à la non-prolifération, et assurer la paix et la sécurité internationales. Les pays qui n'ont pas encore adhéré au TNP doivent donc le faire. La Malaisie a déposé son instrument de ratification du TICE le 17 janvier 2008, ce qui porte à 145 le nombre des Etats parties au Traité. Il prie instamment les Etats énumérés à l'Annexe 2 du Traité, dont dépend son entrée en vigueur, de le ratifier dans les plus brefs délais. Alors que les idées ne manquent pas sur la façon de donner une nouvelle impulsion au processus de désarmement, le manque de volonté politique ralentit les progrès. Les parlementaires doivent contribuer à manifester cette volonté politique, et continuer à souligner l'importance de la non-prolifération et du désarmement nucléaires dans leurs activités. Atteindre l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires nécessite un effort concerté et un engagement à toute épreuve.

M. N. ANASTASIADES (Chypre) dit qu'il n'y a pas de plus grande menace à la paix mondiale que la prolifération des armes nucléaires. Les doctrines de dissuasion nucléaire jouent au mieux un rôle marginal pour prévenir ces menaces. Des efforts devraient être faits pour prévenir la prolifération des armes et des technologies nucléaires. Des contrôles fermes aux exportations, de meilleures inspections et de meilleures garanties, des sanctions plus fermes contre les pays qui contreviennent au TNP et des efforts plus ciblés en matière d'interdiction doivent constituer une priorité politique pour tous. Il faut empêcher les pays d'acquérir des armes nucléaires, et les Etats qui en possèdent doivent réduire leur dépendance vis-à-vis des forces nucléaires, réduire leurs arsenaux, réduire l'état de haute alerte de leurs armes nucléaires et renforcer la sécurité pour éviter qu'elles ne soient volées ou qu'elles ne soient l'objet d'un trafic. La communauté internationale doit s'efforcer d'évoluer vers un système d'inspection plus inductif pour garantir le respect des normes en matière de non-prolifération. Il faudrait donc mettre fin à la politique du deux poids, deux mesures. Les parlements membres de l'UIP doivent exhorter leurs gouvernements respectifs à signer et ratifier les traités de non-prolifération et de désarmement, donner suite à leur programme de désarmement et de non-prolifération, présenter des motions pour les débats généraux et mettre en œuvre des programmes pédagogiques sur ces questions pour sensibiliser l'opinion publique. Tous les efforts doivent être mis en œuvre pour faire de l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires un objectif réaliste.

M. A. ABDULLAH (Palestine) dit que la planète est confrontée à de nombreux dangers, qui vont des changements climatiques à la crise économique actuelle, mais que la menace posée par les armes nucléaires et les armes de destruction massive est encore plus grande. Le Moyen-Orient est particulièrement menacé, car le réacteur nucléaire israélien Dimona est vétuste et que des fuites peuvent se produire à tout instant. Sa délégation appelle la communauté internationale à contraindre tous les pays qui disposent d'armes nucléaires à signer et ratifier le TNP, à ouvrir leurs installations aux

inspections internationales et à la transparence pour assurer qu'elles ne représentent pas une menace pour les pays limitrophes. Il y a près de vingt ans, le Président égyptien a appelé la communauté internationale à faire du Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires. Cet appel n'a toujours pas été pris en compte.

A la suite des préoccupations soulevées au niveau régional, une attention particulière devrait aussi être accordée aux menaces provenant d'autres régions du monde, comme la Corée du Nord. Le monde ne doit pas se limiter à la maîtrise des armements, il doit aussi faire en sorte que les stocks et les installations de production soient démantelés et que les Etats soient ainsi désarmés. Certains pays producteurs d'armes nucléaires utilisent des pays tiers comme dépotoir pour leurs déchets nucléaires. Ce phénomène constitue tout autant une menace que les armes nucléaires. Il appelle de ses vœux une conférence internationale pour œuvrer à la maîtrise et au démantèlement des armes de destruction massive pour sauver la planète.

M. C.K. CHANDRAPAN (Inde) dit que le désarmement nucléaire est la question la plus critique du programme de désarmement depuis déjà longtemps. La menace de prolifération nucléaire est l'une des principales sources de préoccupation de la communauté internationale. La prolifération nucléaire n'est pas limitée aux Etats qui acquièrent des capacités nucléaires militaires, elle inclut aussi la menace réelle que des matières et des armes nucléaires se retrouvent entre les mains d'acteurs non étatiques qui cherchent à promouvoir leur propre programme. On estime que le stock mondial d'armes nucléaires s'élève à plus de 20 000 armes, dont plus de 10 000 sont placées en état de haute alerte. Bien que la communauté internationale soit convaincue que les armes nucléaires ne doivent jamais être utilisées, elles continuent d'exister. L'une des principales raisons de cet état de fait est que les régimes multilatéraux existants sont discriminatoires et que les dispositions en matière de désarmement n'ont pas été respectées ni dans leur forme, ni dans leur fond. L'Inde a toujours maintenu une position de principe et accorde une grande importance au désarmement nucléaire. En 1954, le Premier Ministre indien s'est prononcé pour un arrêt des essais nucléaires. En 1965, l'Inde a proposé que le TNP constitue un cadre holistique pour parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires. Aujourd'hui, en tant que puissance nucléaire responsable, l'Inde est consciente de son devoir de maîtriser la prolifération des armes de destruction massive, et des technologies et matières qui y sont liées. Tout en conservant un minimum crédible à sa force de dissuasion nucléaire, l'Inde demeure attachée à l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires par le biais d'un désarmement nucléaire mondial, vérifiable et non discriminatoire. La doctrine nucléaire responsable que poursuit l'Inde repose sur le renoncement à être la première à utiliser l'arme nucléaire et sur la non-utilisation de cette arme contre des pays n'en étant pas dotés. L'Inde a continué d'observer un moratoire sur les explosions nucléaires expérimentales.

L'Inde encourage vivement la communauté internationale à créer un ordre mondial exempt d'armes nucléaires et d'armes de destruction massive. A cet égard, l'Inde reconnaît la nécessité d'entamer des négociations pour élaborer une convention internationale interdisant l'utilisation des armes nucléaires dans toutes les circonstances. Cette convention pourrait constituer une base solide pour parvenir à l'objectif que s'est fixé la communauté internationale en matière de désarmement nucléaire. Les parlementaires ont un rôle fondamental à jouer dans la mise en place de régimes multilatéraux pour parvenir à la non-prolifération en vue d'un désarmement complet. La coopération parlementaire peut être utilisée pour élaborer des instruments politiques, juridiques, pédagogiques, humanitaires et économiques acceptables au plan international afin de faciliter le contrôle des armements et le désarmement. Dans le cadre de ces tentatives, l'éthique du droit, de la politique et de l'économie doit rester un principe directeur. Les ressources dégagées par les accords de limitation des armements devraient être consacrées au développement économique et social, afin de réduire l'écart toujours grandissant entre les pays en développement et les pays développés, et d'évoluer vers la réalisation des OMD. Les parlementaires doivent se consacrer activement à garantir la non-prolifération et le désarmement, en mobilisant l'opinion publique et en influençant les actions des gouvernements.

M. Z. MADASA (Afrique du Sud) dit que les activités du Gouvernement d'Afrique du Sud reposent sur sa vision pacifique de la politique étrangère. L'Afrique du Sud s'acquitte pleinement de ses obligations au titre du TNP, et exhorte tous les pays qui n'ont pas ratifié le Traité à le faire. Comme l'Ukraine, l'Afrique du Sud a totalement éliminé son programme nucléaire de manière volontaire et transparente. L'Afrique du Sud coordonne la Coalition pour un nouvel ordre du jour, qui a joué un rôle important dans la Conférence de révision du TNP de 2000. L'Afrique du Sud continue à promouvoir l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, mais insiste sur la nécessité de faire preuve d'une

transparence totale aux niveaux national et international à cet égard. Il tient à signaler que, en Afrique, les armes légères et de petit calibre sont utilisées en tant qu'armes de destruction massive, et il encourage donc vivement les parlements de l'Union européenne et des pays de l'Europe de l'Est à surveiller les stocks d'armes nucléaires pour prévenir leur prolifération. Les Etats détenteurs de l'arme nucléaire devraient signer des certificats d'assurance juridiquement contraignants par lesquels ils s'engageraient à ne pas avoir recours à cette arme contre des Etats qui n'en sont pas dotés. Ces accords sont fondamentaux pour dissuader les Etats non détenteurs de l'arme nucléaire à acquérir ces armes pour leur défense. Il prie instamment les parlements de participer à la formulation des politiques liées aux questions nucléaires.

M. V. POPOV (Biélorus) dit que le Biélorus a toujours soutenu les efforts internationaux en faveur du désarmement, de la non-prolifération nucléaire et du renforcement de la sécurité collective à tous les niveaux. Le Biélorus a été à plusieurs reprises à l'origine de propositions sur la scène internationale pour interdire la mise au point et la fabrication de nouveaux types d'armes de destruction massive. Le Biélorus a été le premier pays à refuser volontairement les armes nucléaires, et a renoncé à son arsenal en 1996. Le Parlement du Biélorus considère que l'on ne peut parvenir à la non-prolifération et au désarmement qu'en maintenant l'unité des trois piliers du TNP : la non-prolifération nucléaire, le droit inaliénable de toutes les parties d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, et le fait de poursuivre de bonne foi les négociations sur la cessation de la course aux armements nucléaires. La communauté parlementaire doit promouvoir cette idée aux niveaux international et national. Il est particulièrement important de rendre le TNP universel. Tous les parlementaires doivent influencer activement leur gouvernement. Donner aux Etats non détenteurs de l'arme nucléaire des garanties de sécurité ayant force obligatoire pourrait les inciter à adhérer au TNP. Le Parlement du Biélorus déplore que le TICE n'ait pas été ratifié par suffisamment d'Etats, ce qui a empêché son entrée en vigueur. Il appelle tous les Etats qui n'ont pas encore ratifié le Traité à le faire dans les meilleurs délais, et à respecter la résolution 1540 du Conseil de sécurité des Nations Unies et la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire.

M. T. SAMBUAGA (Indonésie) dit que l'Indonésie soutient activement les efforts internationaux en faveur de la non-prolifération et du désarmement nucléaires. Dans la mesure où les menaces liées aux armes nucléaires sont non seulement le fait des Etats, mais aussi des terroristes qui menacent d'utiliser ces armes, les efforts en matière de prévention de la prolifération nucléaire incombent à la communauté mondiale. La non-prolifération et le désarmement doivent être examinés dans des cadres internationaux comme le TNP, les accords de garanties de l'AIEA et d'autres conventions relatives à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. L'Indonésie ne saurait tolérer les approches discriminatoires de la non-prolifération. Bien que le TNP ait empêché la prolifération horizontale, il n'est pas parvenu à prévenir la prolifération concrète des armes nucléaires. L'Indonésie a fait du désarmement nucléaire une priorité nationale. Le Parlement indonésien appelle tous les Etats parties à s'engager en faveur de la non-prolifération. Les essais nucléaires utilisant des techniques de simulation et de non-explosion sont contraires à l'esprit du TICE, qui interdit tous les types d'essais nucléaires. L'Indonésie n'a pas l'intention de mettre au point des armes nucléaires, ni de procéder à des essais nucléaires. Le Parlement indonésien soutient sans réserve les efforts internationaux visant à faire entrer en vigueur le TICE. Le processus de ratification des accords internationaux doit être ajusté de façon appropriée au processus constitutionnel de chaque nation. Le Parlement indonésien s'est efforcé d'accélérer la ratification du TICE.

M. N. CHERGINETS (Assemblée parlementaire de l'Union du Biélorus et de la Fédération de Russie) dit que le projet de résolution devrait mentionner la nécessité de mettre en place un système de contrôle de spécialistes pour prévenir le transport transfrontière de matières nucléaires. Sa délégation est particulièrement préoccupée par le fait que les Etats-Unis ont l'intention de fabriquer des dispositifs nucléaires explosifs de faible puissance, et de monter des ogives conventionnelles sur les missiles balistiques. Une fois que ces missiles sont lancés, il est impossible d'établir s'ils contiennent des ogives conventionnelles ou nucléaires. On peut donc facilement présumer qu'une frappe nucléaire, qui aurait des conséquences catastrophiques pour la planète, pourrait constituer une réaction logique à une attaque avec ce type d'arme. L'architecture internationale nécessaire ne peut être créée par un seul Etat, quelle que soit sa puissance. La sécurité est indivisible. Les parties prenantes internationales doivent donc cesser d'être en concurrence et s'allier pour faire aboutir le désarmement nucléaire.

M. W. AL-TABTABAE (Koweït) dit que, au cours des soixante dernières années, le Moyen-Orient a énormément souffert des guerres et que les populations de la région ont payé cette insécurité au prix fort. Le Moyen-Orient est une zone où se règlent les conflits régionaux et internationaux. La communauté internationale doit tout mettre en œuvre pour soutenir les efforts en faveur du désarmement complet et de la non-prolifération des armes nucléaires. Il faudrait engager des efforts sous l'égide de l'ONU pour permettre à la communauté internationale d'atteindre ses objectifs, et garantir une surveillance internationale effective, notamment par le biais de l'AIEA. Le Koweït a participé à toutes les négociations concernant le TICE et a été l'un des premiers pays à signer le Traité. Le Moyen-Orient devrait être une zone exempte d'armes nucléaires. Israël devrait adhérer au TICE et ouvrir ses installations aux inspections et à la surveillance de l'AIEA. Sa délégation soutiendra toutes les initiatives à cet effet. Il exhorte tous les Etats de la région à poursuivre leur coopération avec l'AIEA. Il faut tenir compte du fait que tous les Etats ont le droit d'utiliser l'énergie nucléaire sous l'égide de l'AIEA.

M. P. MUSHELENGA (Namibie) dit que la Namibie est partie au TNP, et qu'elle dispose de garanties détaillées depuis 1998. Elle a signé le Protocole additionnel en 2000. Les armes nucléaires peuvent provoquer des destructions indicibles, et la Namibie soutient donc les efforts en matière de non-prolifération et de désarmement, et la pleine mise en œuvre du TNP. La Namibie n'utilise l'uranium que pour produire de l'électricité, car le pays connaît des pénuries d'énergie. La Namibie est l'un des principaux producteurs d'uranium, et s'intéresse donc à la promotion de la non-prolifération nucléaire et à l'entrée en vigueur du TICE, pour s'assurer que l'uranium qu'elle produit est utilisé exclusivement à des fins pacifiques. La Namibie a signé et ratifié le TICE et, au titre des obligations qui lui incombent en vertu du Traité, le Gouvernement namibien a approuvé un projet de mise en place d'une station internationale de surveillance à Tsumeb. Il espère que d'ici la Conférence de révision du TNP en 2010, des progrès auront été réalisés dans la ratification du TNP et du TICE.

Mme A. MUBARAK (Bahreïn) dit que la prolifération nucléaire est une source de préoccupation dans de nombreux pays, en particulier dans les pays en développement qui ne disposent pas de cette technologie. Les parlements devraient adopter des lois en faveur de l'élimination de la prolifération des armes de destruction massive et encourager les gouvernements à utiliser la technologie nucléaire à des fins pacifiques. Les femmes et les enfants des pays en développement sont les plus exposés à la mauvaise utilisation de la technologie nucléaire, car ils sont souvent utilisés comme zones de rejet des déchets nucléaires. Les propositions et les résolutions du Comité des femmes parlementaires doivent être prises en compte. Les risques environnementaux potentiels liés à la technologie nucléaire doivent faire l'objet d'une attention méticuleuse. Des lois devraient être élaborées pour mettre fin à la vente de matières nucléaires au marché noir. Il faudrait tenter de faire pression sur Israël pour qu'il mette fin à sa mise au point d'armes nucléaires.

M. T. TÓTH, *Secrétaire exécutif, Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE), intervenant*, dit qu'il ressort clairement des déclarations faites pendant le débat que les dix dernières années ont été considérées comme un épisode négatif dans l'histoire de la non-prolifération. Il faudrait réfléchir au temps qu'il reste pour régler ce problème. De nouvelles questions liées à l'environnement apparaissent. La communauté internationale exige des solutions pour traiter le problème des matières fissiles, dont on estime qu'elles devraient doubler ou tripler d'ici 2030. Le TICE est exposé à de nombreuses difficultés. Il est encourageant d'entendre tant de manifestations de soutien à l'entrée en vigueur du TICE. Le nombre de ratifications a doublé depuis 1998. Il espère que les Etats-Unis, la Chine, la République populaire démocratique de Corée, le Pakistan, Israël, l'Egypte et la République islamique d'Iran permettront l'entrée en vigueur du Traité. Un système est en place pour soutenir le Traité, il suffit d'un pas en avant pour le faire entrer en vigueur et le rendre concret.

M. R. PRICE (Australie), *co-rapporteur*, dit que les commentaires et les suggestions seront pris en compte pour améliorer le rapport. Le débat a rendu compte de la nouvelle volonté de tous les parlementaires et de leur nouvelle détermination à soutenir la non-prolifération et le désarmement nucléaires.

M. A. WARE, *Coordonnateur mondial des Parlementaires pour la non-prolifération et le désarmement nucléaires*, dit que le lien établi par le délégué de l'Afrique du Sud entre les armes légères et de petit calibre et les armes de destruction massive est particulièrement pertinent. Il existe des liens forts entre les armes de petit calibre, les armes conventionnelles et les armes nucléaires, et la collaboration entre les réseaux de parlementaires est donc cruciale. Les parlementaires de la République de Corée ont joué un rôle essentiel pour ouvrir le dialogue en République populaire démocratique de Corée et assurer la transparence. Il convient du fait que le dialogue parlementaire à lui seul ne suffit pas. Quand la République populaire démocratique de Corée s'est retirée du TNP, elle a invoqué le motif selon lequel elle se sentait menacée par les armes nucléaires et l'utilisation préventive de la force à laquelle certains Etats avaient eu recours contre d'autres à cette époque. Il faut remplacer le recours préventif à la force. Les traités, s'ils sont essentiels, ne suffisent pas à agir sur le désarmement, et doivent donc être envisagés dans le cadre d'une approche globale : celle d'une convention relative aux armes nucléaires.

La séance est levée à 12 h.50.